

États Financiers Consolidés IFRS - Au 30 Juin 2015

En milliers de Dirhams

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 - CONFORMITE AUX NORMES IFRS

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les états financiers consolidés de CDG Capital sont préparés depuis le 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1er janvier 2007, en conformité avec les normes comptables internationales, adoptées par l'Union Européenne.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, CDG Capital applique :

- les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit tel qu'il a été modifié ;
- le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :

- les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;
- les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

NOTE 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique :

- Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente et instruments dérivés ;
- Coût historique : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et les dettes et pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immobilisations corporelles et incorporelles.

Bases de présentation

Le référentiel IFRS ne prévoit pas de modèle particulier pour la présentation des états financiers. Pour les établissements de crédit et activités assimilées, il y a lieu de retenir une présentation de l'état de la situation financière par ordre de liquidité. CDG Capital retient pour ses états financiers consolidés le modèle indiqué par Bank Al Maghrib au niveau du Chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

MÉTHODES D'ÉVALUATION GÉNÉRALES

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès la date de leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont constitués essentiellement par des logiciels acquis, comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et/ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Les logiciels dont la durée d'utilité est définie sont amortis sur une période allant de 5 à 10 ans.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

- Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».
- Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné, qui sont immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués linéairement en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

- Immeubles et constructions :

	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	CATÉGORIE D
COMPOSANTS	Terrassement	Menuiserie extérieure	Électricité	Plomberie et sanitaire
	Gros œuvre	Menuiserie intérieure	Électricité	Détection et protection incendie
		Revêtement sol et mur intérieur	Pré-câblage NÉ. et inf.	Ascenseurs
		Revêtement façade	Grands Travaux de Construction	Climatisation VMC
		Faux plafond		Stores
		Objets amovibles		Peinture Mirrolierie
		Faux plancher informatique		Réseau téléphonique
		Couvre joint de dilatation		Signalisation
		Aménagement extérieur		
	DURÉE D'UTILITÉ	70 ans	30 ans	15 ans

Autres immobilisations corporelles :

Éléments	Durée d'amortissement
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 à 20 ans
Agencements et aménagements	10 ans

L'ensemble de ces dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus à des fins financières et/ou pour valoriser le capital, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou pour les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40 « immeubles de placement », les immeubles de placement sont comptabilisés au coût amorti diminué des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

2. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs, au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au niveau de l'état de la situation financière en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Pour les contrats de location simple où le Groupe est preneur, les paiements effectués (autres que les coûts de services tels que l'assurance et la maintenance) sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat global sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

3. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwills et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur correspond aux différentes entités identifiées.

Lorsque la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au niveau de l'état de la situation financière du Goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et de leur valeur d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectué via la projection du cash-flow normal à l'infini. Les taux d'actualisation retenus pour ces calculs sont les coûts moyens pondérés du capital.

4. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs non courants destinés à être cédés satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit être engagée dans un plan de vente et que cette dernière soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date ou l'actif, ou le groupe d'actifs, a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actifs ou d'activités et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au niveau de l'état de la situation financière. Les éventuelles dettes liées à ces actifs non courants destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif de la situation financière.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. À compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au niveau de l'état du résultat global, distinctement du résultat des activités poursuivies.

5. Instruments financiers

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, CDG Capital utilise des techniques de valorisation reconnues.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, CDG Capital retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut aboutir à une estimation fiable, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ». Toutefois, une information est fournie en annexe.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés pour les actifs financiers dans une des quatre catégories suivantes :
- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39 « Instruments financiers », ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par CDG Capital.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciation.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Placements détenus jusqu'à l'échéance » (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable. Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de créer des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclasserement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'intérioriser l'accès à cette catégorie pendant deux ans).

Les titres comptabilisés dans cette catégorie sont évalués au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote au taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

CDG Capital n'a pas retenu cette catégorie d'actifs financiers.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenu fixe ou déterminable. Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Activité de crédit

Les crédits sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », ils sont évalués initialement à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie de l'état du résultat global.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue, égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances dotées d'assurances assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 « Instruments financiers » comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :
- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie de l'état du résultat global ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres recyclables « gains ou pertes latents ou différés ». En cas de cession, ces variations sont constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduirait par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par l'état du résultat global ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au niveau de l'état de la situation financière en dettes envers les établissements de crédits, en dettes envers la clientèle ou en dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec des agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au niveau de l'état de la situation financière pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés peut se résumer de la manière suivante :

- Application de la comptabilité de couverture : pour les couvertures de flux futurs de trésorerie (cash flow hedge), la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement en capitaux propres et la part inefficace impacte l'état du résultat global ;
- Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation » est sorti de l'état de la situation financière en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

6. Impôts différés

La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs de l'état de la situation financière, à l'exception des Goodwills.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au niveau de l'état du résultat global de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

7. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échecancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat.

Les passifs éventuels, hors regroupement d'entreprises ne sont pas comptabilisés. Toutefois, il y a lieu de les mentionner en annexes s'ils sont significatifs.

8. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

9. Produits nets de commissions sur prestations de services

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, tels certaines commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, tels les commissions relatives aux activités de conseil, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique Produits de commissions - Prestation de services et autres.

10. Charge de personnel

Cette rubrique comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle intègre notamment les rémunérations du personnel, ainsi que les charges sociales y afférentes.

11. Coût du risque

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature en note annexe.

12. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent principalement les produits générés par les filiales de CDG Capital.

13. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instruments financiers ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

15. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances.

16. Principes de consolidation

Les comptes consolidés de CDG Capital sont établis semestriellement à partir des comptes individuels de CDG Capital et de toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Une liste des filiales du Groupe à la date de clôture est fournie en annexe.

Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue et des éventuelles pertes de valeur de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée, selon la méthode de la mise en équivalence, qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :
- le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes, ou
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que Goodwill mais n'est pas présenté au niveau de l'état de la situation financière parmi les autres Goodwills du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées soit au coût soit conformément aux dispositions de IAS 39 « Instruments financiers ».

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé, classé comme détenu en vue de la vente) sont comptabilisées conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2015.

17. Regroupements d'entreprises

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :
- la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le Goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill ».

18. Goodwill

Le Goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le Goodwill est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de perte de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au niveau de l'état de la situation financière. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et réestimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du Goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er janvier 2007, le Goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1er janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS ».

NOTE 3 : JUGEMENTS UTILISÉS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par le Management, notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Goodwill ;
- Instruments financiers évalués à leur juste valeur ;
- Provisions pour risques et charges.

NOTE 4 : LISTE DES ENTITÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination sociale	30/06/2015		31/12/2014		Méthode de consolidation
	% intérêt	% Contrôle	% intérêt	% Contrôle	
CDG Capital	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Consolidante
CDG Capital Gestion	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
CDG Capital Bourse	100,00%	100,00%	85,42%	85,42%	IG*
CDG Capital Private Equity	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
CDG Capital Real Estate	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
CDG Capital Infrastructures	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*

*IG : Intégration globale

NOTE 5 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

5.1 Actif

ACTIF	En milliers de DH	
	30/06/2015	31/12/2014
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 304	7 766
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.1	1 849 339
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente	5.1.2	1 773 906
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	5.1.3	439 970
Prêts et créances sur la clientèle	5.1.4	1 014 731
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements détenus jusqu'à leur échéance		
Actifs d'impôt exigible	54 776	3 523
Actifs d'impôt différé	1 632	1 095
Comptes de régularisation et autres actifs	514 248	534 858
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans des entreprises mises en équivalence		
Immobilisations de placement		
Immobilisations corporelles	5.1.5	29 068
Immobilisations incorporelles	5.1.5	49 994
Ecarts d'acquisition	5.1.6	98 235
TOTAL ACTIF	5 831 203	6 685 274

États Financiers Consolidés IFRS - Au 30 Juin 2015

En milliers de Dirhams

5.1.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	Juste valeur 30/06/2015	Juste valeur 31/12/2014
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 766 038	1 410 628
Titres cotés		
Titres non cotés	1 766 038	1 410 628
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres cotés		
Titres non cotés		
Instruments dérivés	83 301	62 052
Total	1 849 339	1 472 680

5.1.2. Actifs financiers disponibles à la vente

	Juste Valeur 30/06/2015	Juste Valeur 31/12/2014
Titres à revenus variables	116 852	51 012
Cotés	15 853	680
Non cotés	100 999	50 332
Titres à revenus fixes	1 654 968	3 087 905
Cotés		
Non cotés	1 654 968	3 087 905
Autres	2 085	2 085
Total	1 773 906	3 141 002

5.1.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	30/06/2015	31/12/2014
À vue	439 970	327 234
Comptes ordinaires	219 953	147 222
Prêts et comptes au jour le jour	220 017	180 012
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
À terme	-	-
Prêts et comptes à terme		
Prêts subordonnés et participants		
Valeurs reçues en pension à terme		
Créances rattachées		
Total Brut	439 970	327 234
Dépréciation	0	0
Total Net	439 970	327 234

5.1.4 Prêts et créances sur la clientèle

	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2015	Total 31/12/2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	291 004	-	73 234	964	365 202	258 851
- Comptes à vue débiteurs	102 139		24 390	964	127 493	102 390
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie	188 865		48 844		237 709	156 461
Crédits à la consommation	-	-	959	3 377	4 336	3 968
Crédits à l'équipement	312 260	-	-	240 006	552 266	675 290
Crédits immobiliers	-	-	-	7 178	7 178	2 134
Autres crédits	-	-	185	37 722	37 907	-
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	5 086	-	482	94	5 662	1 169
Créances en souffrance	-	-	-	10 348	10 348	10 348
- Créances pré-douteuses						
- Créances douteuses						
- Créances compromises				10 348	10 348	10 348
Dépréciation	-	-	-	-10 348	-10 348	-10 348
- Sur base individuelle				-10 348	-10 348	-10 348
- Sur base collective						
Valeurs reçues en pension	-	39 892	-	-	39 892	39 882
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	-
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-	-	-
Autres créances	419	-	-	1 869	2 288	34 781
TOTAL	608 769	39 892	74 860	291 210	1 014 731	1 016 075

5.1.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles

	Valeur brute 31/12/2014	Acquisitions	Mises hors services et sorties	Valeur brute au 30/06/2015
Terrains et constructions	18 344	-	-	18 344
Matériel, outillage et transport	5 251	262	390	5 123
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	47 324	479	500	47 303
Autres	9 100	6	-92	9 198
En-cours	92	-	92	-
Total	80 111	746	890	79 968

	Amortissement	Cumul amortissements au 31/12/2014	Dotations	Reprises	Cumul amortissements au 30/06/2015
Terrains et constructions		4 936	338	-	5 274
Matériel, outillage et transport		3 039	132	95	3 076
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers		32 350	1 964	204	34 110
Autres		8 012	428	-	8 440
En-cours		-	-	-	-
Total		48 337	2 862	299	50 900

	Valeur nette 31/12/2014	Valeur nette au 30/06/2015
Terrains et constructions	13 407	13 069
Matériel, outillage et transport	2 213	2 068
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	14 974	13 193
Autres	1 088	758
En-cours	92	-
Total	31 774	29 088

Immobilisations incorporelles

	Valeur brute au 31/12/2014	Acquisitions	Dotation exercice	Valeur brute au 30/06/2015
Valeur brute	90 002	-182	-	89 820
Amortissement	38 972	-1 986	2 841	39 827
Valeur nette	51 031	-2 168	2 841	49 994

5.1.6 Ecart d'acquisition

	30/06/2015	31/12/2014
Valeur brute	98 235	98 235
CDG Capital Gestion	93 424	93 424
CDG Capital Bourse	4 802	4 802
CDG Capital Real Estate	9	9
Cumul des pertes de valeur	-	-
CDG Capital Gestion		
CDG Capital Bourse		
CDG Capital Real Estate		
Valeur nette	98 235	98 235

5.2 Passif

En milliers de DH

PASSIF	Notes	30/06/2015	31/12/2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.2.1	58 835	38 370
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.2.2	146 397	820 267
Dettes envers la clientèle	5.2.3	2 457 737	3 303 706
Titres de créance émis	5.2.4	607 112	614 460
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible		29 945	19 525
Passifs d'impôt différé		8 704	6 185
Comptes de régularisation et autres passifs		1 179 572	673 070
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	5.2.5	3 605	14 605
Subventions et fonds assimilés			
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie			
Capitaux propres		1 139 296	1 195 086
Capitaux propres part du groupe		1 139 296	1 187 785
Capital et réserves liées		500 000	500 000
Réserves consolidées		556 617	515 554
Gains ou pertes latents ou différés		6 777	10 769
Résultat de l'exercice		75 902	161 462
Intérêts minoritaires		-	7 301
TOTAL PASSIF		5 831 203	6 485 274

5.2.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	Juste valeur 30/06/2015	Juste valeur 31/12/2014
Obligations et autres titres	-	-
Instruments dérivés	58 835	38 370
Total	58 835	38 370

5.2.2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2015	Total 31/12/2014
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	-	17 767	56 897	10 312	84 976	37 994
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	361 219
- au jour le jour						361 219
- à terme						
Emprunts de trésorerie	-	55 398	102	-	55 500	414 598
- au jour le jour		55 398			55 398	400 000
- à terme			102		102	14 598
Emprunts financiers	-	-	5 920	-	5 920	6 400
Autres dettes	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	-	1	-	-	1	56
TOTAL	0	73 166	62 919	10 312	146 397	820 267

5.2.3. Dettes envers la clientèle

	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2015	Total 31/12/2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	158 162	745 988	23 381	100 904	1 028 435	1 460 160
Comptes d'épargne	-	-	-	-	-	-
Dépôts à terme	330 000	1 193 576	-	59 100	1 582 676	1 271 368
Autres comptes créditeurs	-	238	333	22 798	23 369	542 298
Intérêts courus à payer	8 591	14 657	-	9	23 257	29 880
TOTAL	496 753	1 954 459	23 714	182 811	2 657 737	3 303 706

5.2.4. Titres de créances émis

	30/06/2015	31/12/2014
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	607 112	614 460
Emprunts obligataires	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
TOTAL	607 112	614 460

5.2.5. Provisions

Provisions	31/12/2014	Augmentation	Diminution	30/06/2015
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	14 606	-	11 000	3 606
TOTAL	14 606	-	11 000	3 606

Ventilation des provisions	31/12/2014	30/06/2015
Court terme	14 606	3 606
Long terme	-	-
TOTAL	14 606	3 606

NOTE 6 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	30/06/2015	31/12/2014
Engagements de financements et de garantie donnés	1 047 169	1 195 271
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
- Crédits documentaires import	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédit confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	307 514	426 542
- Crédits documentaires import	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédit confirmés	101 344	90 768
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
- Autres engagements de financement donnés	206 170	335 794
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
- Crédits documentaires export confirmés	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Garanties de crédits données	-	-
- Autres cautions, avais et garanties donnés	-	-
- Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	739 655	768 729
- Garanties de crédits données	0	763 550
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	0	2 668
- Autres cautions et garanties données	739 655	2 512
- Engagements en souffrance	-	-
Engagements de financements et de garantie reçus	796 293	816 789
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	500 000	500 000
- Ouvertures de crédits confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Autres engagements de financement reçus	500 000	500 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	296 293	316 789
- Garanties de crédits	296 293	316 789
- Autres garanties reçues	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
- Garanties de crédits	-	-
- Autres garanties reçues	-	-

États Financiers Consolidés IFRS - Au 30 Juin 2015

En milliers de Dirhams

NOTE 7 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

	Notes	En milliers de DH	
		30/06/2015	30/06/2014
+ Intérêts et produits assimilés	7.1	71 183	83 076
- Intérêts et charges assimilés	7.1	(59 023)	(85 527)
MARGE D'INTERET		12 160	(2 451)
+ Commissions (produits)	7.2	73 397	69 400
- Commissions (charges)	7.2	(2 121)	(3 937)
MARGE SUR COMMISSIONS		71 276	65 463
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.3	27 741	51 527
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.4	19 721	5 246
+ Produits des autres activités	7.5	87 955	76 226
- Charges des autres activités	7.5	(11 100)	(8 325)
PRODUIT NET BANCAIRE		207 755	187 686
- Charges générales d'exploitation	7.6	(98 037)	(84 987)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	7.7	(6 187)	(7 740)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		103 531	94 959
Coût du risque	7.8	11 950	(3 119)
RESULTAT D'EXPLOITATION		115 481	91 841
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		61	545
+/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT		115 542	92 385
- Impôt sur les résultats		(39 640)	(33 665)
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		75 902	58 920
Intérêts minoritaires		-	13
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		75 902	58 907
Résultat de base par action (en dirhams)		15,18	11,78
Résultat dilué par action (en dirhams)		15,18	11,78
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		75 902	58 920
RESULTAT NET		75 902	58 920
Écarts de conversion			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		(3 991)	9 235
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Réévaluation des immobilisations			
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies			
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence			
Impôts			
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		(3 991)	9 235
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES		71 910	68 155
Dont Part du Groupe		71 910	67 947
Dont Part des minoritaires		-	208

7.1. Marge d'intérêt

	30/06/2015	30/06/2014
Sur opérations avec les établissements de crédits	2 372	2 437
Sur opérations avec la clientèle	31 450	22 868
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	37 361	57 771
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit bail	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêt	71 183	83 076
Sur opérations avec les établissements de crédits	8 864	22 678
Sur opérations avec la clientèle	36 738	58 728
Actifs financiers disponibles à la vente	13 124	3 712
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-
Sur dettes représentées par titres	-	-
Sur dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit bail	186	216
Autres intérêts et produits assimilés	111	193
Charges d'intérêt	59 023	85 527

7.2. Commissions

	30/06/2015			30/06/2014		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	-	-	-	-	268	-268
Sur opérations avec la clientèle	59 620	2 591	57 029	-	3 657	-3 657
Sur opérations sur titres	-	5	-5	55 162	-	55 162
Sur opérations de change						
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan						
Prestations de services bancaires et financiers	13 777	-475	14 252	14 238	12	14 226
- Produits nets de gestions d'OPCVM	4 652	-	4 652	43	-	43
- Produits nets sur moyens de paiement	-	3	-3	79	3	76
- Autres	9 125	-478	9 603	14 116	9	14 107
Produits nets des commissions	73 397	2 121	71 276	69 400	3 937	65 463

7.3. Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2015	30/06/2014
Dividendes reçus	-	-
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	26 451	83 199
Plus ou moins values latentes sur actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	-	(28 064)
Solde des relations de couverture des instruments dérivés ne répondant plus aux conditions de la comptabilité de couverture	-	-
Variation de juste valeur des instruments dérivés	1 290	(3 628)
Inefficacité de couverture à la juste valeur	-	-
Inefficacité de couverture de flux de trésorerie	-	-
Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	27 741	51 527

7.4. Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente

	30/06/2015	30/06/2014
Dividendes reçus	485	233
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passifs disponibles à la vente	19 236	5 013
Dépréciation durable	-	-
Reprise de dépréciation	-	-
Solde des relations de couverture des instruments de couverture de la juste valeur des actifs financiers à la vente lorsque l'élément couvert est cédé	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	19 721	5 246

7.5. Résultat des autres activités

	30/06/2015	30/06/2014
Produits de la promotion immobilière	11 651	11 959
Produits sur opérations de location simple	75	-
Variations de juste valeur des immeubles de placement	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurances	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances	-	-
Autres produits (charges) nets	65 130	55 943
Produits et charges nets des autres activités	76 856	67 902

7.6. Charges générales d'exploitation

	30/06/2015	30/06/2014
Charges de personnel	56 454	53 594
Impôts et taxes	2 172	2 258
Services extérieurs et autres charges	39 411	29 136
Charges d'exploitation	98 037	84 987

7.7. Amortissements et dépréciation des immobilisations

	30/06/2015	30/06/2014
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 916	5 389
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	3 271	2 350
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-
Total	6 187	7 740

7.8. Coût du risque

	30/06/2015	30/06/2014
Dotations aux provisions	1 541	4 567
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 541	-
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions pour risques et charges	-	4 567
Reprise de provisions	13 491	1 448
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	2 491	1 468
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions pour risques et charges	11 000	-
Variation des provisions	(11 950)	3 119
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	-	-
Autres pertes	-	-
Coût du risque	(11 950)	3 119

NOTE 8 : INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DE VARIATION DES CAPITALS PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31 Décembre 2013	500 000			633 160	-2 036	1 131 124	9 420	1 140 544
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31 décembre 2013	500 000			633 160	-2 036	1 131 124	9 420	1 140 544
Opérations sur le capital								
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(120 000)		(120 000)		-120 000
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2014				161 462		161 462	226	161 688
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)					12 805	12 805	282	13 088
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					12 805	12 805	282	13 088
Variation de périmètre				2 395		2 393	-2 428	-234
Autres variations[écart entre SN N-1 base conso et SN après affectation résultat base conso N]						0		
Capitaux propres clôture 31 Décembre 2014	500 000			677 017	10 769	1 187 784	7 300	1 195 086
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31 décembre 2014	500 000			677 017	10 769	1 187 786	7 300	1 195 086
Opérations sur le capital								
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(120 000)		(120 000)		(120 000)
Résultat de l'exercice au 30 Juin 2015				75 902		75 902	0	75 902
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)					(3 991)	-3 991		-3 991
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-3 991	-3 991		-3 991
Variation de périmètre								
Autres variations				-400		-400	-7 300	-7 700
Capitaux propres clôture au 30 Juin 2015	500 000			632 518	6 778	1 139 296	0	1 139 296

États Financiers Consolidés IFRS - Au 30 Juin 2015

En milliers de Dirhams

NOTE 9 : INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

FLUX DE TRÉSORERIE	30/06/2015	31/12/2014
1. Résultat avant impôts (A)	115 542	250 727
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 187	15 144
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	0	0
5. +/- Dotations nettes aux provisions	(12 570)	12 970
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	0	0
8. +/- Produits/charges des activités de financement	(27 679)	(109 719)
9. +/- Autres mouvements	(5 384)	(52 117)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements (B)	(39 447)	(133 722)
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(765 949)	(1 243 761)
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(647 497)	868 840
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 019 866	1 088 048
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	490 135	(839 890)
15. - Impôts versés	(38 943)	(81 875)
16. = Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15) (C)*	57 592	(208 637)
17. FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (Total des éléments A, B et C) (D)*	133 687	(91 433)
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	0	0
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements	0	0
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(2 444)	5 011
21. FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20) (E)	(2 444)	5 011
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(108 000)	(94 106)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
24. FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23) (F)	(108 000)	(94 106)
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	23 243	(180 728)
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (Total des éléments D, E et F)	23 243	(180 728)

COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	30/06/2015	31/12/2014
27. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	116 993	297 721
28. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	7 765	208 428
29. Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	109 228	89 293
30. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	140 236	116 993
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	5 259	7 765
32. Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	134 977	109 228
33. VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	23 243	(180 728)

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

• Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de CDG Capital et filiales ;

• Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles ;

• Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

NOTE 10 : INFORMATION SECTORIELLE

CDG Capital exerce ses activités sur un seul secteur opérationnel : activités financières.

NOTE 11 : PASSIFS ÉVENTUELS

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices 2011 à 2014 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales du Groupe CDG Capital au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la TVA et de l'impôt sur les revenus (IR), relatives aux exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

NOTE 12 : GESTION DES RISQUES.

I. Stratégie de gestion des risques

La stratégie de gestion des risques encourus par les activités de CDG Capital suit les orientations tracées par la politique de gestion globale des risques. En effet elle repose sur les différents dispositifs d'identification, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques marché, crédit et opérationnels. Tout en observant les meilleurs standards de marché et en respect des exigences réglementaires, une telle stratégie cherche tout d'abord à fixer le niveau de risque que CDG Capital veut/peut accepter (appétit au risque) en vue d'atteindre ses objectifs stratégiques de rentabilité et de développement de ses activités. Dans ce sens, la Banque accorde une importance majeure à la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques efficace, efficient et adapté en permanence. En effet, ledit dispositif, validé par les instances de gouvernance de la Banque, s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies par le dispositif Bâle II ainsi que des recommandations de l'autorité de supervision.

De ce fait, l'approche de gestion des risques de CDG Capital est axée autour des objectifs suivants :

- Accompagner les différents métiers de la banque dans leur développement, par l'optimisation de leur rentabilité au regard des paramètres risques inhérents à leurs activités ;
- Sécuriser l'ensemble des activités de la banque par la mise en œuvre permanente de dispositifs proactifs de mesure et de maîtrise des risques.
- Les principes directeurs qui régissent la politique de gestion des risques au sein de CDG Capital sont les suivants :
- Responsabilité première des entités opérationnelles. Autrement dit, les directions métiers demeurent les premiers garants du risque, ce qui suppose une parfaite connaissance des risques auxquels CDG Capital est exposé ;
- Stricte indépendance de la Direction des risques relevant du Pôle Pilotage et Contrôle placé sous l'autorité du Directeur Général. L'objectif étant de garder une parfaite objectivité lors des diligences menées ou lors de l'attribution des avis et commentaires sur les opérations qui lui sont soumises.
- Délégations du pouvoir d'approbation formalisées ;
- Suivi consolidé des risques ;
- Contrôle permanent des activités et opérations ;
- Optimisation du couple Risque / Rendement.

II. Mode de gouvernance des risques

La structure de gouvernance des risques de CDG Capital permet la prise de décisions opérationnelles judicieuses en optimisant le couple rendement/risque. Elle veille à ce que les activités de la banque soient conformes au degré de tolérance au risque et aux normes en la matière et contribue à optimiser le rendement à long terme des fonds propres.

La gestion des risques à CDG Capital est assurée à tous les niveaux organisationnels, notamment :

- Le Conseil d'Administration ;
- La Direction Générale ;
- La Direction de Gestion Globale des Risques ;
- Les Comités Spécialisés : Comité d'Audit, Comité Grands Risques, Comité de Gestion des Risques, Comité ALCO, Comité de crédit, Comité de recouvrement et contentieux et Comité de trésorerie, Comité de Pilotage du Contrôle Interne ;
- Les Entités opérationnelles ;
- Les entités de support.

Missions de la Direction de Gestion Globale des Risques

CDG Capital centralise la gestion de ses risques au niveau de la Direction de la Gestion Globale des Risques (DGGR). Cette dernière a pour mission la gestion et le suivi de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la banque.

La DGGR assure principalement les missions suivantes :

- Promouvoir la culture de « Gestion des risques » au sein du CDG Capital et ses filiales ;
- Contribuer à la définition des stratégies de négociation, de placement et d'investissement ;
- Identifier les risques actuels et ceux engendrés par de nouvelles activités ou de nouveaux produits, et élaborer les systèmes permettant leur appréciation ;
- Établir des politiques, des procédures, et autres dispositifs de contrôle pour gérer les risques ;
- Élaborer des systèmes d'évaluation et de mesure des risques ;
- Élaborer des limites de tolérance des risques et les soumettre à l'approbation de la Direction Générale et du Conseil d'administration ;
- Surveiller la position de la banque par rapport aux limites de tolérance des risques approuvées ;
- Mettre en place des rapports sur les résultats de la surveillance des risques à la Direction Générale et au Conseil d'administration ;
- Animer les Comités décisionnels en relation avec la gestion des risques : Comité de Crédit, Comité des Grands Risques et Comité de Gestion des risques ;
- Veiller à la mise en œuvre des directives et circulaires de Bank Al-Maghrib et des recommandations du Comité de Bâle actuelles et futures.

III. Présentation du profil des risques

La typologie des risques retenue par CDG Capital évolue au rythme du développement de l'activité et des exigences réglementaires. La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- Risques de crédit ;
- Risques de contrepartie ;
- Risque de concentration ;
- Risques de marché ;
- Risques structurels du bilan (Risques de taux et de liquidité) ;
- Risques opérationnels et Plan de Continuité des Activités.

1. Risques de Crédit

Le risque de crédit est défini comme la probabilité qu'une contrepartie (banque, entreprise, office, institution, fonds ou une personne physique) ne remplisse pas ses obligations conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit

• **Politique et procédures d'octroi de crédit :**

CDG Capital a organisé un corps procédural concernant la maîtrise des risques qui rassemble les concepts, principes et règles à observer durant la vie d'un engagement. Ces normes s'accompagnent de procédures d'application détaillant de manière plus précise le rôle et les responsabilités de chaque intervenant dans la préparation des divers comités, leur déroulement et le suivi de leurs décisions.

Toute opération de crédit/engagement nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à honorer ses obligations et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés, de maturité et de tarification du risque de crédit. A cet effet, CDG Capital dispose d'une méthode d'analyse du couple rendement/risque lié à chaque opération sollicitée, résultante principalement de l'indicateur de rentabilité ajusté par le risque (RAPM). Cet indicateur obéit aux règles détaillées dans la Charte relative au dispositif d'Allocation des fonds propres et de pilotage Rendement/Risque, en sa version de référence de juillet 2014.

L'organisation globale du processus d'octroi d'un engagement repose ainsi sur le dispositif interne de gestion des dossiers d'engagement, décliné au niveau des procédures suivantes :

- Procédure de mise en place des engagements de la clientèle ;
- Procédure de gestion des événements sur les engagements de la clientèle ;
- Procédure de gestion des garanties sur les engagements de la clientèle.

Ces procédures font également référence au Comité de Crédit ou « CDC » et au Comité des Grands Risques ou « CGR », en tant qu'instances décisionnelles en matière d'engagement.

Le CDC est une instance qui couvre l'ensemble des expositions de la banque, dont le montant dépasse les délégations de pouvoirs en la matière. Il est chargé d'examiner et de statuer sur toute demande de crédit/engagement/exposition de toute nature (activité de marché et de crédit) et contrepartie (entreprise, institution financière, client privé) et sur tout autre dossier que la DGGR estime nécessaire de présenter.

Le CGR est une instance décisionnelle émanant du Conseil d'Administration de CDG Capital qui a pour rôle d'examiner et de valider toutes les expositions de la banque, dont le montant est fixé par sa charte.

• **Dispositif de gestion du risque de crédit et de suivi des engagements :**

Le dispositif de gestion du risque de crédit repose sur des processus déclinés suivant les segments de contreparties engagées avec la banque :

- Au niveau du segment corporate (grandes entreprises, contreparties financements spécialisés et officel). Ce processus est décliné comme suit :
 - o Un encadrement au niveau du processus d'octroi des engagements. Ce processus définit le fond de dossier d'engagement comme étant le point de départ de l'analyse des demandes d'engagement. Ce fond de dossier doit être composé de tous les documents nécessaires à la production de l'avis critique de l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements et de la décision du CdC ou du CGR. Les éléments constitutifs du fond de dossier d'engagement sont insérés au niveau d'une check list qui reprend entre autres :
 - o Un système de notation interne dédiée par catégorie de contrepartie.
 - o Un dispositif de limites d'exposition calibré sur les notations internes et en respect des seuils prudentiels.
 - o Un système de délégation de pouvoir par Direction Métier.
 - o Un système d'échéancier interne de revue des dossiers de crédit, indépendant de la maturité des concours bancaires accorés.
 - o Un dispositif de gestion des engagements sensibles composé de deux listes de suivi interne.
 - Au niveau du segment des personnes physiques (PPI) : le dispositif de gestion du risque de crédit suit le même processus d'octroi des engagements que celui relatif au marché corporate. Autrement dit, il nécessite une analyse et une appréciation approfondie de la capacité de remboursement de l'emprunteur intégrant le dispositif de garanties proposé.
 - Au niveau du segment autre que celui relatif au segment corporate et PPI : le dispositif de gestion du risque de crédit repose sur le dispositif de limite interne défini pour chaque contrepartie de la banque. Le calibrage des limites repose sur l'appréciation des fondamentaux économiques et financiers de la contrepartie (y compris notation interne) et sur le respect permanent des seuils prudentiels en la matière.
- Par ailleurs, le dispositif de suivi des engagements repose sur la tenue régulière du reporting interne dédié au risque de crédit et au suivi des engagements. Ce dernier reprend l'ensemble des expositions en propre de la banque, de toute nature qu'elles soient issues des activités de crédit ou de marché.
- Ce reporting est produit à fréquence mensuelle et est destiné à au management de la banque

• **Système de Notation interne de CDG Capital :**

La notation interne joue un rôle principal dans le processus d'octroi des engagements et dans la gestion des risques liés aux positions prises par la banque. Elle constitue plus généralement un outil d'aide à l'évaluation, à la décision et au suivi du risque de contrepartie.

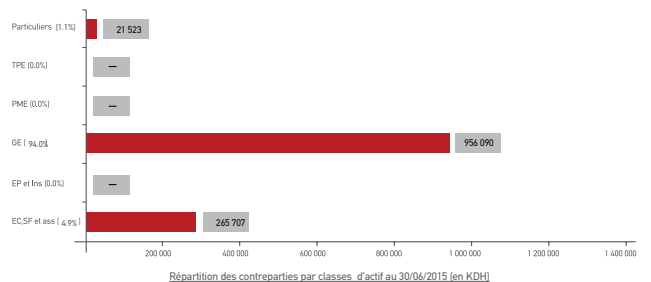
Elle représente l'un des instruments de détection de la dégradation ou de l'amélioration d'un risque lors des revues annuelles de portefeuilles. Elle n'a pas pour objectif de se substituer à une décision de prise d'engagement qui nécessite une analyse approfondie du profil de risque de la contrepartie.

CDG Capital dispose à ce jour de trois systèmes de notation interne :

- Le système de notation propre aux grandes entreprises. Ce système a été lancé en avril 2011, back testé en novembre 2012 et en septembre 2014 et les résultats obtenus ont permis de fixer un plan d'ajustement à déployer sur l'exercice 2015.
- Le système de notation spécifique aux établissements bancaires, ce système est en vigueur depuis mars 2011 et a subi en avril 2014 un back testing qui a permis de fixer un plan d'ajustement à déployer en février 2015 ;
- Le système de notation propre à la catégorie de contrepartie des financements spécialisés regroupant les financements de projets et l'immobilier professionnel. Cet outil a été validé par le CdC en août 2013.

• **Données quantitatives de mesure et de suivi du risque de crédit :**

La répartition des contreparties de CDG Capital est faite selon une segmentation prudentielle offrant une classification des différents profils de risque. Ci-dessous un aperçu de cette répartition au 30 juin 2015 :

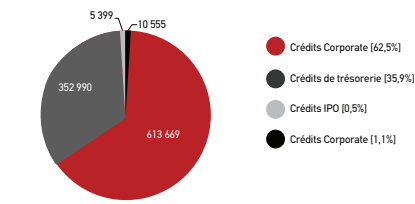


En cohérence avec la structure du portefeuille des crédits, le ressort de cette répartition une forte concentration des engagements sur deux profils de risques :

- Les grandes entreprises principalement via des crédits à l'équipement. Ces contreparties représentent 77% des engagements globaux de la banque.
- Les établissements de crédits, sociétés de financement et assimilées via des prêts JJ. Au 30 juin 2015, ils représentent 21% des engagements globaux portés par les activités de Salle des Marchés de CDG Capital.

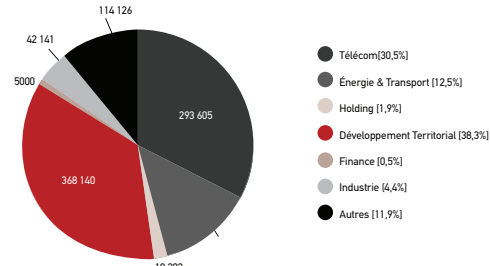
On note également la part structurellement faible des crédits accordés aux particuliers ainsi que l'absence de contreparties PME-TPE.

Le portefeuille des crédits de CDG Capital demeure constitué essentiellement de deux types d'engagement : les crédits corporative et les crédits de trésorerie. La situation intermédiaire de fin juin 2015 a été marquée par une prédominance structurelle des crédits corporative



Engagements activité de crédit au 30/06/2015 (en KDH)

Pour ce qui est de la répartition par secteur d'activité des encours bilanciaux, CDG Capital est exposé aux secteurs repris ci-dessous :



Répartition des crédits par secteurs d'activité au 30/06/2015 (en KDH)

• Techniques de réduction du risque de crédit :

Les techniques de réduction du risque sont dictées principalement par la réglementation en vigueur et sont couramment utilisées au sein de CDG Capital. Elles portent ainsi sur des sûretés réelles et personnelles.

La sûreté réelle étant une sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu du droit de (établissement assujéti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs.

La sûreté personnelle étant une sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques

A noter que le calibrage des montants à renouer en couverture de l'exposition en risque de la banque est effectué conformément à la procédure de gestion des garanties sur les engagements de la clientèle.

2. Risques de Contrepartie

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, que ce soit de gré à gré ou standardisés, qui peuvent exposer CDG Capital au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Ainsi, CDG Capital accorde une importance particulière au suivi de son exposition au risque de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance. Ce suivi passe par un verrouillage renforcé de ces contrats cadres mais aussi à travers la tenue régulière d'un reporting interne dédié au risque de contrepartie. Ce reporting est produit à fréquence mensuelle et est destiné exclusivement à la Direction Générale.

3. Risques de Concentration

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière de CDG Capital ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration peut découler de l'exposition envers des contreparties individuelles, des groupes d'intérêt, des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ou des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La gestion de ce risque est assurée par l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements. Cette dernière centralise l'ensemble des expositions portées par les entités et filiales de CDG Capital et permet de disposer en permanence d'un tableau de bord offrant :

- Une vision globale du profil d'exposition aux risques de crédit/contrepartie de la banque et de son évolution ;
- Un outil de pilotage du risque de concentration conformément aux limites internes et réglementaires en vigueur ;

Une synthèse de ce tableau de bord est adressée mensuellement à la Direction Générale, aux directions concernées et présentée à l'occasion de chaque Comité d'Audit et Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le Comité de Crédit tient compte du risque de concentration dans son examen des différents dossiers d'engagement. Il valide également les dispositifs de limites internes sur les contreparties et examine les demandes de leur dépassement.

Au 30 juin 2015, aucune contrepartie n'excède les plafonds réglementaires fixés par Bank Al Maghrib et aucune concentration de risque sur des contreparties ne dépasse les plafonds internes groupe.

4. Risque sectoriel :

Le risque sectoriel mesure l'impact des conditions économiques et concurrentielles d'un secteur d'activité sur les créances ou sur l'activité de CDG Capital. Ce risque est suivi moyennant des analyses sectorielles régulières produites et par la tenue fréquente d'un reporting interne dédié.

5. Risque Pays :

Le risque pays mesure l'impact potentiel des conditions économiques, financières, politiques ou sociales spécifiques d'un pays étranger sur les créances ou expositions de CDG Capital.

Le dispositif de gestion de ce risque repose sur une combinaison d'analyse des environnements macro et micro économiques et politique du pays et sur les notations externes des souverains attribuées par les agences de rating.

6. Risques de Marché :

Le risque de marché représente le risque de pertes liées à la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit sur un émetteur ou sur un panier d'émetteurs. Pour les produits structurés de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs (base-corrélation).

Le contrôle et le suivi des risques de marché de CDG Capital s'articulent autour de quatre niveaux distincts mais complémentaires :

Front Office	Premier niveau de contrôle. Il lui incombe notamment la responsabilité du respect des orientations des stratégies d'investissement et des limites internes.
Middle Office	En charge du respect quotidien de la régularité des opérations ainsi que des limites d'exposition et intuition personnelle fixées.
Gestion Globale des Risques	En charge de la calibration, de la mise à jour et suivi des limites internes, ainsi que du suivi des engagements. S'assure en outre que les positions prises sont toutes accompagnées d'autorisations formalisées. Réalise les mesures et stress tests nécessaires sur les positions de marché.
Audit Interne	Sa contribution consiste à réaliser des analyses critiques et indépendantes de la qualité du dispositif, soit dans le cadre des missions d'audit ou ponctuellement à la demande de la Direction Générale ou du Comité d'Audit.

Le dispositif de contrôle et de surveillance des risques de marché mis en place permet de répondre aux exigences suivantes :

- Suivi permanent des positions et des résultats ;
- Contrôle des paramètres de marché utilisés dans le système d'information de la Salle des Marchés ;
- Définition des méthodes de valorisation et de mesure du risque ainsi que le calcul quotidien des indicateurs de risques de marché ;
- Suivi journalier du respect des limites établies pour chaque activité.

• MODELE INTERNE RISQUES DE MARCHÉ

L'exposition de CDG Capital aux risques de marché est gérée à travers un ensemble d'indicateurs qui font l'objet d'un suivi permanent et qui sont intégrés dans la gestion opérationnelle des risques de marché au quotidien.

L'élément central du dispositif de contrôle des risques de marché est la Value at Risk (VaR). Développé depuis fin 2010, le modèle interne de VaR est homologué par BAM pour le calcul des fonds propres réglementaires et pilotage des risques de marché depuis mars 2013.

La mise en place du modèle interne des risques de marché a permis de doter la banque d'un véritable outil de pilotage et d'aide à la décision qui couvre l'essentiel des activités de marché.

L'indicateur VaR a été intégré dans la gestion opérationnelle des risques de marché à travers l'analyse de son évolution quotidienne, la fixation et le suivi de limites de VaR ainsi qu'un reporting hebdomadaire adressé à la Direction Générale et aux opérateurs de la Salle des Marchés.

De plus, le modèle interne de VaR permet la réalisation de simulations dans le cadre du pilotage global du profil de risque de marché et du développement stratégique

• DISPOSITIF DES LIMITES INTERNES

L'évaluation des risques de marché au sein de CDG Capital repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs de mesure formalisés dans le dispositif de limites internes (DLI) validé par la Direction Générale, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- Encours des portefeuilles ;
- VaR (globale et par portefeuille) ;
- Sensibilité ;
- Encours par émetteur (Corporate, Banques, Institutionnels et OPCVM) ;
- Seuils d'alerte ;
- Limites réglementaires de change ;
- Limites par opérateur ;

Le suivi des limites fait l'objet d'un état quotidien de la consommation des limites d'encours, de concentration des émetteurs, de VaR et de sensibilité aux taux d'intérêt adressé à la DGR et aux responsables des lignes-métiers.

En outre, un flash hebdomadaire est communiqué à la Direction Générale illustrant les expositions aux risques de marché ainsi que les résultats dégagés par activité.

Enfin, un reporting trimestriel plus exhaustif, établi par le Middle Office et validé par la DGR récapitule l'utilisation des limites notifiées à chaque activité et fait état des éventuels dépassements enregistrés.

Le respect du dispositif de limites est garanti en permanence par le Front Office et contrôlé par le Middle Office.

La gestion des dépassements est régie par une procédure interne qui fixe les modalités à observer ainsi que la démarche à suivre pour l'obtention d'une autorisation de dépassement de limites.

La mise à jour des limites internes est cadrée par une procédure interne décrivant la méthodologie et la démarche suivies pour la révision, la mise en place ou la suppression d'une limite. Ainsi, la revue du dispositif intervient à une fréquence annuelle ou à la demande de la Direction Générale, du Front Office ou de l'entité chargée de la gestion des risques.

• DISPOSITIF DE STRESS TEST ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES.

Les simulations de scénarios de crise consistent à appliquer des combinaisons de chocs extrêmes aux paramètres de marché dans le but de mesurer l'impact de conditions particulièrement défavorables sur le portefeuille de négociation de la banque.

Le dispositif de stress test constitue un complément au calcul de VaR et les résultats sont un facteur clé dans l'évaluation du niveau des exigences en fonds propres et de l'adéquation de ces derniers compte tenu de l'exposition de la banque aux risques de marché.

Calculés dans l'outil interne de VaR de CDG Capital, les stress tests visent à estimer la perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ceci s'appuie sur des scénarios historiques, des scénarios théoriques ou hypothétiques ainsi que des scénarios adresses.

• Les stress historiques consistent à reproduire des ensembles de variations de paramètres de marché observées sur des périodes de crises passées, afin de simuler ex- post les ordres de grandeur des variations de résultat enregistrés. Si ces jeux de stress n'ont aucun pouvoir prédictif, ils permettent de juger de l'exposition du périmètre à des scénarios connus.

• Les stress hypothétiques consistent à simuler des variations de paramètres de marché sur l'ensemble des activités, en s'appuyant sur des hypothèses plausibles de réaction d'un marché par rapport à un autre, en fonction de la nature d'un choc initial. La détermination des chocs est le fruit d'un travail de réflexion et de collaboration avec le front office et les gestionnaires de portefeuilles. Ces scénarios peuvent être définis en fonction de critères économiques, de considérations socio-politiques ou autres.

• Les stress adresses ont pour objectif de détecter les situations les plus défavorables pour la banque sur la base des caractéristiques de son portefeuille. Il s'agit de mettre en exergue les vulnérabilités des portefeuilles de CDG Capital parallèlement aux capacités de réaction ou d'ajustement dont elle dispose afin de permettre une prise de décision optimale.

Les différents scénarios de stress tests font l'objet de révisions régulières et leurs mises à jour sont validées dans le cadre du Comité de Gestion des Risques. En outre, CDG Capital engage un chantier permettant de mesurer l'adéquation des fonds propres compte tenu du niveau de risque encouru dans le cadre des activités de marché de la banque.

L'objectif étant de mesurer l'impact des scénarios de stress tests et d'identifier les actions à mettre en œuvre pour faire face aux pertes y afférentes afin de maintenir la solvabilité de la banque à des niveaux acceptables.

7. Risques structurels du bilan

De par sa structure bilancielle, CDG Capital est exposée à des risques de liquidité et de taux. Ces risques sont amplifiés suite à la réalisation des facteurs exogènes (ex. restructuration des liquidités de la place) ou endogènes (exécution déséquilibrée des prévisions budgétaires par entité), d'où la nécessité d'un monitoring « dynamique » et d'une politique opérationnelle de gestion des liquidités et de l'exposition de taux.

• Gestion du risque global de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux repose essentiellement sur l'analyse de la structure du bilan et hors bilan par nature de taux (taux fixes/taux variable), à l'exception de celle couverte par le dispositif de suivi des risques de marché.

L'analyse du risque de taux d'intérêt est axée sur une batterie d'indicateurs, basée sur les gaps de taux, notamment :

- la chronologie de gaps de taux d'intérêt ;
- l'interprétation des gaps mesurés par tranches d'écchantons en vue de prévoir les risques encourus face à une baisse ou à une hausse des taux ;
- la sensibilité de la marge d'intermédiation aux différents scénarios d'évolution des taux ;
- le comportement de la marge d'intérêt suite à des scénarios de stress.

• Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité pour CDG Capital est principalement le risque que les actifs disponibles/liquides ne puissent pas couvrir ses engagements prévus. Pour faire face à une telle situation, le risque de liquidité se gère selon deux dimensions suivantes :

- Une dimension à court terme qui consiste à évaluer l'adéquation des emplois liquidables aux ressources exigibles dans un horizon d'un mois. Cette dimension se traduit essentiellement par le respect des ratios réglementaires de liquidité qui sont calculés sur une base mensuelle, à savoir le ratio de liquidité classique et le ratio de liquidité stressé (Liquidity Coverage Ratio).
- Une dimension globale qui assure plutôt le matching de la nature et des maturités des ressources avec celles des placements de CDG Capital. Ceci se traduit par des impasses de liquidité basées sur des conventions d'écoulement qui sont adaptées aux stratégies des métiers de la banque et notamment en cohérence avec le comportement des dépôts de la Banque.

8. Risques Opérationnels

La gestion des risques opérationnels inhérents aux activités de CDG Capital repose sur un dispositif transversal nécessitant l'implication et la participation de tous les organes et métiers de la Banque. Ce dispositif mis en place, vise à identifier, mesurer et couvrir les risques opérationnels inhérents aux activités de la banque.

Conformément aux orientations de la politique de Gestion Globale des Risques, CDG Capital s'est dotée d'une Politique de Gestion des Risques Opérationnels. Cette politique formalise les rôles et assure l'implication de l'ensemble des acteurs en charge de la maîtrise et la gestion des risques opérationnels. La gestion des risques opérationnels de la banque est matérialisée par le déploiement de dispositifs dédiés :

• DISPOSITIF DE GESTION DES INCIDENTS OPERATIONNELS

Ce dispositif permet d'identifier les incidents opérationnels, de les quantifier et de mesurer leurs impacts sur CDG Capital d'une part. D'autre part, il permet d'assurer leurs traitements et d'éviter de nouvelles survenances.

Suivant la même tendance qu'en 2014, la fréquence et les impacts des incidents avérés durant l'exercice 2015 ont connu une baisse considérable par rapport aux incidents avérés durant les années antérieures. Cette baisse est principalement liée aux améliorations suivantes :

- La détection et la prise en charge à temps, des anomalies techniques ayant impact avéré ;
- La stabilisation relative des systèmes d'informations de la Banque déployés à partir de 2012 ;
- Le renforcement des contrôles et la formalisation d'instructions et de procédures de traitement.

• DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Ce dispositif dynamique de gestion des risques opérationnels portant sur l'ensemble des activités métiers et support de la banque. Ce dispositif repose sur l'identification des zones de risques et la mise à jour permanente de la cartographie des risques opérationnels, leur cotation au regard de leur fréquence et de leur impact potentiels, la conception des dispositifs de maîtrise y afférents et le suivi de la mise en œuvre de ces derniers dans le cadre de la surveillance des risques.

Suite aux travaux d'identification et de cotation des événements de risques et des niveaux des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels de la Banque, CDG Capital, à travers les cartographies mises à jour, s'assure de la bonne maîtrise des différents risques opérationnels inhérents à ses activités.

9. Plan de Continuité de l'Activité

Dans la continuité des actions engagées en matière de gestion de risques opérationnels (basée sur les directives Bâle III), CDG Capital veille à identifier les risques opérationnels majeurs qui pourraient provoquer la perte d'activité, de fonction, de processus ou de services critiques et qui auraient des conséquences substantielles sur la continuité des opérations de l'établissement et/ou du système financier.

Les perturbations opérationnelles majeures prises en compte et analysées dans la démarche stratégique sont celles qui peuvent causer la destruction ou des dégâts sévères de l'infrastructure physique et des équipements, la perte ou l'indisponibilité du personnel et la restriction d'accès aux bâtiments de la CDG et de ses filiales financières.

La classification de ces perturbations opérationnelles majeures est basée sur la prise en compte des mesures préventives opérationnelles (plan de prévention des risques) et les dispositifs de secours immédiatement disponibles (site informatique de secours, site de reprises utilisateurs, dispositifs de gestion de crise, ...). A ce titre CDG Capital a initié depuis début 2009 la mise en place de son Plan de Continuité d'Activité (y compris la composante Plan de Secours Informatique), afin de se prémunir face à l'éventuelle survenance d'une menace de nature à perturber significativement le bon déroulement de son activité.

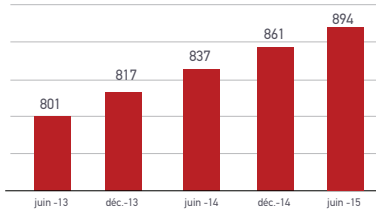
Suite à la finalisation en 2013 de la phase d'implémentation du PCA, ce dernier est rentré en phase de maintien en conditions opérationnelles, afin d'assurer la fiabilité des installations et de pérenniser le bon fonctionnement du PCA.

IV. Fonds propres et ratio de solvabilité

En vue de la transposition du dispositif Bâle III concernant la détermination des fonds propres, CDG Capital s'est conformé à partir de juin 2014 aux modalités de la nouvelle circulaire 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit.

Compte tenu des dispositions transitoires dictées par BAM pour l'application des nouveaux traitements prudentiels, les fonds propres prudentiels de CDG Capital s'établissent à 894 Mdhs à fin juin 2015.

¹ chiffre provisoire



En appréciation de 3.83% sur l'année 2014, les fonds propres continuent à garantir un coussin suffisant pour le maintien d'un bon profil de solvabilité. Le ratio de solvabilité au 30/06/2015 s'établit à 22.10% (*) largement au-dessus du seuil réglementaire de 12%.

Les exigences en fonds propres sont calculées selon les approches suivantes :

1. Approche avancée : au titre du risque de marché
2. Approche Standard : au titre des risques de crédit
3. Approche Indicateurs de base : au titre des risques opérationnels

Les exigences en fonds propres au titre des risques de marché et de crédit inhérents aux produits dérivés qui ne sont pas encore intégrés au modèle interne sont calculées en approche standard.

On rappelle que CDG Capital a eu l'homologation de Bank Al Maghrib pour l'application de son modèle interne de VaR en 2013.

(*) Ratio provisoire à fin Juin 2015.

V. Système de contrôle permanent

CDG Capital s'est doté depuis sa création d'un système de contrôle interne intégré dont le renforcement continu est au cœur de ses préoccupations. Ce système se base sur les règles de bonne gouvernance, une séparation stricte entre les tâches opérationnelles et les activités de contrôle, un cadrage des responsabilités et une traçabilité intégrée.

Dans ce cadre, CDG Capital a édifié une culture de contrôle interne autour d'un environnement de travail sécurisé et propice au développement durable. Ce dernier est régi par la charte de contrôle interne du groupe CDG CAPITAL et décliné sur le plan opérationnel entre autres par le dispositif et la procédure de contrôle permanent. Notamment, l'ensemble des activités de CDG Capital s'inscrivent dans le cadre d'un système de contrôle à fréquences régulières adaptées à la cotation des risques opérationnels, et ayant pour objectifs de s'assurer que l'ensemble des activités de la banque sont contrôlées et que l'ensemble des risques sont surveillés de façon permanente.

Le contrôle permanent au sein de CDG Capital est mis en œuvre à tous les niveaux organisationnels impliquant ainsi la vigilance de l'ensemble des collaborateurs. Il est matérialisé et déployé à travers des répertoires de contrôle couvrant l'ensemble des activités, des plans de supervision et de communication et des restitutions consolidées permettant de tirer des enseignements pertinents et de mettre en place les actions nécessaires. Ses composantes permettent, en effet, de détecter et de régulariser en temps opportun toutes anomalies pouvant survenir courant l'exercice des activités de manière à prévenir tout incident éventuel. Le système de contrôle permanent est aussi en évolution continue en termes de ressources humaines, techniques et logistiques adaptées au développement des activités, aux exigences réglementaires et aux ambitions de la banque de pérenniser un atmosphère de confiance et de bonnes pratiques en interne et vis-à-vis des clients.



Fidarc
21, rue Abd El Bas Abdellah
30 000 Casablanca
Maroc



Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
30009 Casablanca
Maroc

GROUPE CDG CAPITAL

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2015

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CDG Capital et ses filiales (Groupe CDG CAPITAL) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.139.296, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 75.902.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CDG Capital arrêtés au 30 juin 2015, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 29 septembre 2015

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
21, rue Abd El Bas Abdellah
30 000 Casablanca
Maroc

Faïçal MEKOUAR

Associé

DELOITTE AUDIT

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
30009 CASABLANCA
Tél: 05 22 22 44 25/26/34/81
Fax: 05 22 22 13 78

Ahmed BENABDELKHALEK

Associé